

**AORC - ANGLLET OLYMPIQUE RUGBY CLUB**  
**BILAN ACTIF**

page 2

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	30/06/2019 (12 mois)				30/06/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</b>						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	46 437	37 389	9 048	3,33	10 915	3,93
Autres immobilisations corporelles	16 058	13 560	2 497	0,92	1 471	0,53
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>	<b>62 495</b>	<b>50 949</b>	<b>11 546</b>	4,25	<b>12 386</b>	4,46
<b>STOCKS ET EN COURS:</b>						
Matières premières, approvisionnements	7 556		7 556	2,78	8 942	3,22
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés						
<b>Autres créances</b>						
. Fournisseurs débiteurs	4 728		4 728	1,74	16 423	5,92
. Personnel					1 283	0,46
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	26 982		26 982	9,93		
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	216 893		216 893	79,81	235 947	84,99
Charges constatées d'avance	4 063		4 063	1,50	2 630	0,95
<b>TOTAL (II)</b>	<b>260 221</b>		<b>260 221</b>	95,75	<b>265 225</b>	95,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>322 716</b>	<b>50 949</b>	<b>271 767</b>	100,00	<b>277 612</b>	100,00

**Xavier SALLABERRY**

Expert-Comptable - Commissaire aux comptes

Le Forum - 10 Place A.Emlinger

64100 BAYONNE

Tél : 05 59 52 47 90 Fax : 05 59 63 84 49

FR 53 750 078 796 00010

SARL BIARRITZ-AUDIT

**AORC - ANGLLET OLYMPIQUE RUGBY CLUB**  
**BILAN PASSIF**

page 3

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)	
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:</b>				
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	119 512	43,98	121 105	43,62
Résultat de l'exercice	-13 815	-5,07	-1 593	-0,56
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>105 697</b>	<b>38,89</b>	<b>119 512</b>	<b>43,05</b>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>FONDS DEDIÉS</b>				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
<b>TOTAL(III)</b>				
<b>DETTES</b>				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	39 848	14,66	24 825	8,94
Autres	26 223	9,65	18 275	6,58
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	100 000	36,80	115 000	41,42
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>166 070</b>	<b>61,11</b>	<b>158 100</b>	<b>56,95</b>
Ecart de conversion passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>271 767</b>	<b>100,00</b>	<b>277 612</b>	<b>100,00</b>

**ENGAGEMENTS REÇUS**

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents

- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

**ENGAGEMENTS DONNÉS**

**Xavier SALLABERRY**

Expert-Comptable - Commissaire aux comptes

Le Forum - 10 Place A.Emlinger

64100 BAYONNE

Tél : 05 59 52 47 90 Fax : 05 59 63 84 49

FR 53 750 076 796 00010

SARL BIARRITZ-AUDIT

**AORC - ANGLLET OLYMPIQUE RUGBY CLUB**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 4

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>		Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Ventes de marchandises	70 861		70 861	28,82	54 426	26,61	16 435	30,20	
Production vendue de biens									
Prestations de services	175 018		175 018	71,18	150 095	73,39	24 923	16,60	
<b>Montants nets produits d'expl.</b>	<b>245 879</b>		<b>245 879</b>	<b>100,00</b>	<b>204 521</b>	<b>100,00</b>	<b>41 358</b>	<b>20,22</b>	
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:</b>									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			207 650	84,45	210 299	102,83	-2 649	-1,25	
Cotisations			29 650	12,06	30 903	15,11	-1 253	-4,04	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			192 677	78,36	176 180	86,14	16 497	9,36	
Reprise sur provisions, dépréciations			299	0,12	1 046	0,51	-747	-71,40	
Transfert de charges									
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>430 275</b>	<b>174,99</b>	<b>418 429</b>	<b>204,59</b>	<b>11 846</b>	<b>2,83</b>	
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>676 154</b>	<b>274,99</b>	<b>622 950</b>	<b>304,59</b>	<b>53 204</b>	<b>8,54</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
<b>PRODUITS FINANCIERS:</b>									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			712	0,29	674	0,33	38	5,64	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>712</b>	<b>0,29</b>	<b>674</b>	<b>0,33</b>	<b>38</b>	<b>5,64</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS:</b>									
Sur opérations de gestion			21 445	8,72	23 334	11,41	-1 889	-8,09	
Sur opérations en capital									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>21 445</b>	<b>8,72</b>	<b>23 334</b>	<b>11,41</b>	<b>-1 889</b>	<b>-8,09</b>	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>698 311</b>	<b>284,01</b>	<b>646 958</b>	<b>316,33</b>	<b>51 353</b>	<b>7,94</b>	
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>			<b>-13 815</b>	<b>-5,61</b>	<b>-1 593</b>	<b>-0,77</b>	<b>-12 222</b>	<b>-767,22</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>712 126</b>	<b>289,62</b>	<b>648 551</b>	<b>317,11</b>	<b>63 575</b>	<b>9,80</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION:</b>									
Achats de marchandises			64 050	26,05	62 022	30,33	2 028	3,27	
Variations stocks de marchandises			1 386	0,56	-1 270	-0,61	2 656	209,13	
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			35 163	14,30	37 539	18,35	-2 376	-6,32	
Services extérieurs			12 495	5,08	14 708	7,19	-2 213	-15,04	
Autres services extérieurs			242 321	98,55	238 172	116,45	4 149	1,74	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 575	1,05	2 074	1,01	501	24,16	
Salaires et traitements			276 932	112,63	239 297	117,00	37 635	15,73	
Charges sociales			63 471	25,81	46 026	22,50	17 445	37,90	
Autres charges de personnel									
Subventions accordées par l'association									

**Xavier SALLABERRY**

Expert-Comptable - Commissaire aux comptes

Le Forum - 10 Place A.Emlinger

64100 BAYONNE

Tél : 05 59 52 47 90 Fax : 05 59 63 84 49

FR 53 750 076 796 00010

SARL BIARRITZ-AUDIT

**AORC - ANGLET OLYMPIQUE RUGBY CLUB**  
**COMPTE DE RÉSULTAT**

page 5

Période du 01/07/2018 au 30/06/2019

Présenté en Euros

<b>COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )</b>	Exercice clos le 30/06/2019 (12 mois)		Exercice précédent 30/06/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	4 125	1,68	3 849	1,88	276	7,17
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges	2 299	0,94	851	0,42	1 448	170,15
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>704 818</b>	<b>286,65</b>	<b>643 266</b>	<b>314,52</b>	<b>61 552</b>	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
<b>CHARGES FINANCIERES:</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées			1	0,00	-1	-100,00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
<b>Total des charges financières (III)</b>			<b>1</b>	<b>0,00</b>	<b>-1</b>	<b>-100,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES:</b>						
Sur opérations de gestion	7 309	2,97	3 512	1,72	3 797	108,12
Sur opérations en capital			1 772	0,87	-1 772	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>7 309</b>	<b>2,97</b>	<b>5 284</b>	<b>2,58</b>	<b>2 025</b>	<b>38,32</b>
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)						
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>712 126</b>	<b>289,62</b>	<b>648 551</b>	<b>317,11</b>	<b>63 575</b>	<b>9,80</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>712 126</b>	<b>289,62</b>	<b>648 551</b>	<b>317,11</b>	<b>63 575</b>	<b>9,80</b>

<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>						
<b>PRODUITS :</b>						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
<b>TOTAL</b>						
<b>CHARGES :</b>						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole						
<b>TOTAL</b>						

**Xavier SALLABERRY**

Expert-Comptable - Commissaire aux comptes

Le Forum - 10 Place A.Emlinger

64100 BAYONNE

Tél : 05 59 52 47 90 Fax : 05 59 63 84 49

FR 53 750 076 796 00010

SARL BIARRITZ-AUDIT

## Annexes

### PREAMBULE

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 271 767,04 E.

Le résultat net comptable est une perte de 13 815,07 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

Evénements significatifs : NEANT

Evénements post clôture : NEANT

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

**Xavier SALLABERRY**

Expert-Comptable - Commissaire aux comptes  
Le Forum - 10 Place A.Eminger

64100 BAYONNE  
Tel : 05 59 52 47 90 Fax : 05 59 63 84 49  
FR 53 750 076 796 00010

SARL BIARRITZ-AUDIT

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 62 495 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	59 210	3 285		62 495
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>59 210</b>	<b>3 285</b>		<b>62 495</b>

Amortissements et provisions d'actif = 50 949 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	46 824	4 125		50 949
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>46 824</b>	<b>4 125</b>		<b>50 949</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 345	15 386	1 959	de 5 à 10 ans
Matériel sportif	29 092	22 003	7 089	de 5 à 10 ans
Matériel de transport	1 686	171	1 515	1 ans
Matériel de bureau et informatique	8 989	8 006	983	de 3 à 5 ans
Mobilier de bureau	5 383	5 383	0	5 ans
<b>TOTAL</b>	<b>62 495</b>	<b>50 949</b>	<b>11 546</b>	

Etat des créances = 35 773 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	35 773	35 773	
<b>TOTAL</b>	<b>35 773</b>	<b>35 773</b>	

Produits à recevoir par postes du bilan = 26 982 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	26 982
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>26 982</b>

*Charges constatées d'avance = 4 063 E*

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Etat des dettes = 166 070 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	39 848	39 848		
Dettes fiscales & sociales	24 063	24 063		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	2 159	2 159		
Produits constatés d'avance	100 000	100 000		
<b>TOTAL</b>	<b>166 070</b>	<b>166 070</b>		

Charges à payer par postes du bilan = 15 517 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	15 517
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>15 517</b>

Produits constatés d'avance = 100 000 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur : quote-part (pour 6/12 éme) de la subvention de la municipalité versée pour l'année civile 2019 soit 100 000€.



**Annexes (suite)****NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

Ventilation du chiffre d'affaires = 245 879 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	70 861	28,82 %
Prestations de services	80 249	32,64 %
Produits des activités annexes	94 769	38,54 %
<b>TOTAL</b>	<b>245 879</b>	<b>100.00 %</b>

Autres informations relatives au compte de résultat

Dons / mécénat : 186 545€

Subventions de fonctionnement reçues : 207 650€

REGION : 6 650€

COMMUNE : 200 000€

COMITE COTE BASQUE LANDES RUGBY : 1 000€

Des produits constatés d'avance ont été comptabilisés pour 100 000€ à hauteur de 50% de la subvention municipale au titre de 2019 d'un montant de 200 000€ versée le 12/01/2019 pour rattacher ces produits à l'exercice considéré clos le 30/06/2019.

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

**Xavier SALLABERRY**  
Expert-Comptable - Commissaire aux comptes  
Le Forum - 10 Place A.Emlinger  
64100 BAYONNE  
Tél : 05 59 52 47 90 Fax : 05 59 63 84 49  
FR 53 750 076 798 00010

## Annexes (suite)

### AUTRES INFORMATIONS

#### *Rémunération des dirigeants*

Les dirigeants sont bénévoles.

## Annexes (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

*Produits à recevoir = 26 982 E*

<b>Produits à recevoir sur autres créances</b>	<b>Montant</b>
Fournisseurs anp( 4098000000 )	2 994
Produits à recevoir( 4687000000 )	23 987
<b>TOTAL</b>	<b>26 982</b>

*Charges constatées d'avance = 4 063 E*

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Montant</b>
Charges constatées d'avance( 4860000000 )	4 063
<b>TOTAL</b>	<b>4 063</b>

*Charges à payer = 15 517 E*

<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>Montant</b>
Fournisseurs fnp( 4081000000 )	15 517
<b>TOTAL</b>	<b>15 517</b>

*Produits constatés d'avance = 100 000 E*

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Montant</b>
Produits constatés d'avance( 4870000000 )	100 000
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>

**ASSOCIATION ANGLET OLYMPIQUE  
RUGBY CLUB**

Stade OROK-BAT  
Quartier Blancpignon  
64600 ANGLET

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**Exercice clos le 30 Juin 2019**

# ASSOCIATION ANGLET OLYMPIQUE RUGBY CLUB

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres,

### **Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION ANGLET OLYMPIQUE RUGBY CLUB relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués concernant notamment le traitement des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications du rapport et des autres documents adressés aux Membres**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

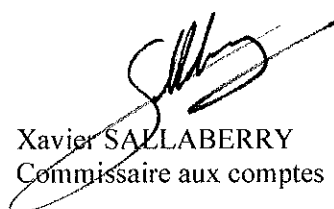
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bayonne, le 29 Octobre 2019



Xavier SALLABERRY  
Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION ANGLET OLYMPIQUE  
RUGBY CLUB**

Stade OROK-BAT  
Quartier Blancpignon  
64600 ANGLET

**Rapport spécial du Commissaire aux comptes  
sur les conventions règlementées**

**Exercice clos le 30 Juin 2019**



**ASSOCIATION ANGLET OLYMPIQUE RUGBY CLUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 30 juin 2019

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Bayonne, le 29 Octobre 2019

  
X. SALLABERRY  
Commissaire aux comptes